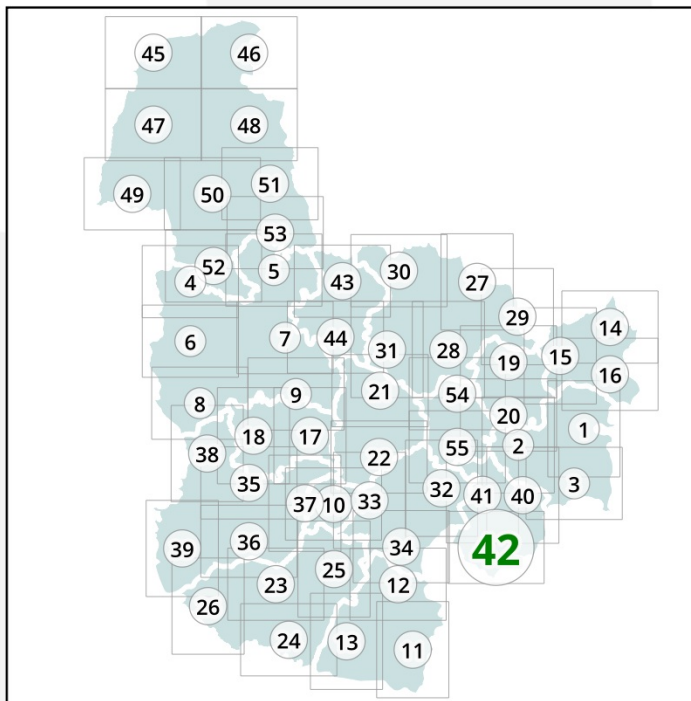


Département du Finistère (29)  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL

3.b.1 Zonage règlementaire

Rédéné  
Sud



1ère révision, version pour arrêt en  
date du 11 décembre 2025

Échelle 1 : 5000



Planche N° 42 / 56

DGFiP Cadastre® 04-2025

**Zonage**  
--- Contour de zone  
U : Zone urbaine

IAU : Zone à urbaniser

A : Secteur agricole général  
Al : Secteur agricole situé en commune soumise à la Loi Littoral  
Ahr : Secteur agricole lié aux résidences principales démontables  
Ah\* : Secteur agricole lié aux résidences principales démontables spécifiques aux gens du voyage  
Ai : Secteur agricole lié aux activités isolées  
Ail : Secteur agricole lié aux activités isolées en communes littorales  
Ais : Secteur agricole lié à des activités de réinsertion professionnelle et d'hébergements solidaires  
Akl : Secteur agricole lié à un atelier d'artiste en communes littorales  
Ace : Secteur agricole lié à une activité de centre équestre  
Ao : Secteur agricole lié aux activités conchyliques  
As : Secteur agricole inconstructible

N : Secteur naturel général  
Ni : Secteur naturel situé en commune soumise à la Loi Littoral  
Nr : Secteur naturel lié aux espaces remarquables  
Nc : Secteur naturel lié à l'exploitation de carrières  
Nel : Secteur naturel lié à l'exploitation de carrières, situé en commune soumise à la Loi Littoral  
Ne : Secteur dédié aux équipements collectifs et d'intérêt général isolé  
Ne1 : Sous-secteur de la zone Ne dédié à des sites d'équipements comprenant une surface bâtie importante  
Nec : Secteur dédié aux activités canines  
Naj : Secteur naturel lié à des jardins et espaces publics naturels  
Nek : Secteur dédié au manoir de Kernaut sur la commune de Mellac  
Nel : Secteur naturel lié à la présence d'équipements et situé en commune soumise à la Loi Littoral  
Nes : Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs  
Nes1 : Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs dont les dispositions d'emprise au sol varient  
Nf : Secteur naturel lié aux exploitations sylvicoles  
Nm : Secteur naturel lié au zonage en mer  
Nmno : Secteur naturel lié au zonage en mer correspondant aux installations conchyliques autorisées sur le DPM  
Nmp : Secteur naturel lié au zonage en mer correspondant aux espaces portuaires localisés en mer  
Np : Secteur naturel lié au port de Quimperlé  
Nt : Secteur naturel lié à une activité touristique  
Ntl : Secteur naturel lié à une activité touristique spécifique à un projet sur la commune de Quimperlé  
Nta : Secteur naturel lié au développement d'un projet touristique particulier sur Bannalec  
Nti : Secteur naturel lié à une activité touristique et située en commune soumise à la Loi Littoral

**Prescriptions**

Petit patrimoine (L.151-19)  
Petit patrimoine surfacique (L.151-19)  
Patrimoine bâti : bâti remarquable (L.151-19)  
Patrimoine bâti : bâti remarquable (L.151-19)  
Patrimoine bâti : bâti intéressant (L.151-19)  
Arbre remarquable (L.151-23)  
Haie, talus, murets (L.151-19 et L.151-23)  
Espace boisé classé (L.1113-1 et L.121-27)  
Boisement à protéger (L.151-23)  
Zone humide (L.151-23)  
Cours d'eau (L.151-23)  
Cours d'eau busés (L.151-23)  
Cheminement doux à créer ou à conserver (L.151-38)  
Marges de recul en bordure des voies classées à grande circulation (L.111-6 et L.111-7)  
Marges de recul en bordure des voies départementales (L.151-18)  
Secteur d'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables, et leurs ouvrages de raccordement, soumises à conditions (L.151-42-1)  
Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-11)

Linéaire commercial protégé (L.151-16)  
Périmètre commercial à protéger (L.151-16)  
Emplacement réservé (L.151-40)  
OAP sectorielles d'aménagement (R.151-8)  
OAP thématiques d'intensification (R.151-8)  
Secteur de résidence principale (L.151-14-1)  
Risque d'éboulement - Parcelle remblayées (R.151-31 2° et R.151-34 1°)  
Risque technologique (R.151-31 2° et R.151-34 1°)  
Zones basses du littoral (R.151-31 2° et R.151-34 1°)  
allée moyen  
allée fort  
allée lié au changement climatique

**Information**

Mouvements de terrain localisés  
Atlas des zones inondables et Zones d'Expansion des Crues Probables  
Périmètre de protection des captages d'eau potable  
Périmètre de voisinage des infrastructures de transports terrestres (bande d'isolement acoustique)  
Limite des Espaces Proches du Rivage  
Plan de Prévention du Risque Inondation de Quimperlé et Tréméven :  
Zone bleue  
Zone orange  
Zone rouge  
Zone rouge industrielle  
Limites communales  
Parcelles cadastrales  
Bâti

Liste des emplacements réservés

| N° | Désignation   | Bénéficiaire | Commune | R#   |
|----|---------------|--------------|---------|------|
| 97 | Stationnement | Commune      | REDENÉ  | 1010 |
| 98 | Stationnement | Commune      | REDENÉ  | 5087 |

